

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 856

11 mai 2007

### SOMMAIRE

<b>AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.</b>	<b>NRF Luxembourg Holdings I S.à r.l.</b>	<b>41059</b>
..... <b>41086</b>	<b>Nutrigym S.à r.l.</b>	<b>41078</b>
<b>AV Knight S.à r.l.</b>	<b>OCM Luxembourg Opportunities Invest-</b>	
..... <b>41079</b>	<b>ments S.à r.l.</b>	<b>41042</b>
<b>B. Investments S.A.</b>	<b>O-Participations SA</b>	<b>41046</b>
..... <b>41080</b>	<b>OPTIK CLESEN, Société à responsabilité</b>	
<b>CMS Management Services S.A.</b>	<b>limitée</b>	<b>41085</b>
..... <b>41068</b>	<b>Pasarela</b>	<b>41047</b>
<b>De Michel International Benelux</b>	<b>Perpaper S.A.</b>	<b>41086</b>
..... <b>41084</b>	<b>Prisma Energy Turkey S.à r.l.</b>	<b>41067</b>
<b>EDSD</b>	<b>Pro-Berg S.C.I.</b>	<b>41084</b>
..... <b>41082</b>	<b>Pro-Berg S.C.I.</b>	<b>41053</b>
<b>Eudepa S.A.</b>	<b>Real Estate Associates</b>	<b>41083</b>
..... <b>41057</b>	<b>Sems Internationale S.A.</b>	<b>41056</b>
<b>Exterius Luxembourg S.A.</b>	<b>Simacs S.à r.l.</b>	<b>41082</b>
..... <b>41082</b>	<b>Sorial S.A.</b>	<b>41055</b>
<b>Fondation Aide Populaire d'Urgence</b>	<b>Sun Studio S.à r.l.</b>	<b>41053</b>
..... <b>41079</b>	<b>T.C.G. Gestion S.A.</b>	<b>41078</b>
<b>Forest Luxco S.à r.l.</b>	<b>The Massive Luxco S.A.</b>	<b>41050</b>
..... <b>41085</b>	<b>TMF Participations S.à r.l.</b>	<b>41088</b>
<b>ISwi Log 1 S.à r.l.</b>	<b>Twinstar S.A.</b>	<b>41083</b>
..... <b>41068</b>	<b>Ucosa S.A.</b>	<b>41054</b>
<b>Kleines Matterhorn S.à r.l.</b>	<b>Viasystems Luxembourg II S.à r.l.</b>	<b>41081</b>
..... <b>41055</b>		
<b>Labrador Finance S.A.</b>		
..... <b>41045</b>		
<b>LDVF II Patrimonio, S.à r.l.</b>		
..... <b>41079</b>		
<b>MF 2 S. à r.l.</b>		
..... <b>41087</b>		
<b>MH Germany Property III S.à r.l.</b>		
..... <b>41081</b>		
<b>MH Germany Property II S.à r.l.</b>		
..... <b>41080</b>		
<b>MH Germany Property I S.à r.l.</b>		
..... <b>41080</b>		
<b>MH Germany Property IV S.à r.l.</b>		
..... <b>41081</b>		
<b>MH Germany Property V S.à r.l.</b>		
..... <b>41068</b>		
<b>Nei Aarbecht</b>		
..... <b>41088</b>		
<b>Netsurf Holding S.A.</b>		
..... <b>41087</b>		

**OCM Luxembourg Opportunities Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.473.

In the year two thousand and seven, on the seventh of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, incorporated by deed enacted on the 20th day of November 2003, inscribed on December 19, 2003 at the Luxembourg trade register section B number 97.473, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 27 of January 9, 2004 whose articles of association have been amended by deed enacted on the 16th day of December 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1159 of 15 June 2006.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Esch, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Esch, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 21,300 (twenty-one thousand three hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 151,075.- (one hundred fifty-one thousand seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 532,500.- (five hundred thirty-two thousand five hundred euros) to EUR 683,575.- (six hundred eighty-three thousand five hundred seventy-five euros) by the issue of 6,043 (six thousand forty-three) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim of EUR 151,075.- (one hundred fifty-one thousand seventy-five euros), existing against the Company in favour of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC.

3. Acceptation by the managers of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l.

4. Amendment of article five of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 151,075.- (one hundred fifty-one thousand seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 532,500.- (five hundred thirty-two thousand five hundred euros) to EUR 683,575.- (six hundred eighty-three thousand five hundred seventy-five euros) by the issue of 6,043 (six thousand forty-three) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing in favour of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, a limited liability company incorporated under the laws of United States, having its registered office at 333, South Grand Avenue, 90071, Los Angeles - California, United States, Trade Register number 20-04480028, amounting to EUR 151,075.- (one hundred fifty-one thousand seventy five euros).

*Second resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of the 6,043 (six thousand forty-three) shares by the sole partner, OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, prenamed.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, prenamed subscriber,

which declared to subscribe to 6,043 (six thousand forty-three) shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a irrevocable waiver of its claim existing against the Company, OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l., and in favour of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, for an amount of EUR 151,075.- (one hundred fifty-one thousand seventy-five euros).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l. and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

#### *Third resolution*

In view of the above, the meeting resolves to amend article five of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 5.** The capital is fixed at EUR 683,575.- (six hundred eighty-three thousand five hundred seventy-five euros) represented by 27,343 (twenty-seven thousand three hundred forty-three) shares (the «Shares») of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The holders of Shares are together referred to as the «Shareholders».»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 3,200.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2003, inscrite le 19 décembre 2003 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97.473, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 27 du 9 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 16 décembre 2005, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1159 du 15 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, dont l'adresse professionnelle est au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mr Régis Galiotto, juriste, dont l'adresse professionnelle est au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 21.300 (vingt et un mille trois cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 151.075,- (cent cinquante et un mille septante-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 532.500,- (cinq cent trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 683.575,- (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent septante-cinq euros) par l'émission de 6.043 (six mille quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation due à concurrence d'une créance certaine, existant à charge de la Société au profit de OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, pour un montant de EUR 151.075,- (cent cinquante et un mille septante-cinq euros).

3.- Acceptation par les gérants de OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l.

4.- Modification de l'article cinq des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 151.075,- (cent cinquante et un mille septante-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 532.500,- (cinq cent trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 683.575,- (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent septante-cinq euros) par l'émission de 6.043 (six mille quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation due à concurrence d'une créance certaine, existant à charge de la société au profit de OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, une limited liability company de droit des Etats Unis D'Amérique, ayant son siège social au 333, South Grand Avenue, 90071, Los Angeles - California, United States, enregistrée sous le numéro 20-04480028, s'élevant à EUR 151.075,- (cent cinquante et un mille septante-cinq euros).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 6.043 (six mille quarante trois) parts sociales par l'associé unique, OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC,

*Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, souscripteur prédésigné,

a déclaré souscrire à 6.043 (six mille quarante-trois) parts sociales, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine et liquide, existant à son profit et à charge de la Société, OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance pour un montant de EUR 151.075,- (cent cinquante et un mille septante-cinq euros).

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l. ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à EUR 683.575,- (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent septante-cinq euros) représenté par 27.343 (vingt-sept mille trois cent quarante-trois) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 3.200,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, vol. 157S, fol. 88, case 6. — Reçu 1.510,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039613/211/162.

(070036573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Labrador Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 48.112.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LABRADOR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.112, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 429 du 2 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2003, publié au Mémorial C numéro 318 du 25 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Adoption d'un exercice social commençant le premier mai et se terminant le trente avril de l'année suivante, constatation qu'exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 s'est terminé le 30 avril 2006 et modification subséquente de l'article treize des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.»

2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

Un exercice social qui commence le premier mai et qui finit le trente avril de l'année suivante est adopté.

Il est constaté, qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le premier janvier 2006, a pris fin le trente avril 2006 et dès lors l'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art.13.** L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Singé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 68, case 1. GRE/2007/236 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007039615/231/54.

(070036558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

### **O-Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.635.

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O-PARTICIPATIONS S.A. avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.635, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil n ° 50 en date du 14 janvier 2004.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Pache, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Marner.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Marner.
- 2) Modification du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.
- 3) Fixation du siège social.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mamer.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (deuxième alinéa)** . La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Marner.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8211 marner, 53, route d'Arlon.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement des dits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Paché, S. Livoir, A. Muhovic, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 924, fol. 59, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007039734/203/54.

(070036523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Pasarela, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 125.060.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MAZE S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110.554 constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, du 3 janvier 2006, numéro 6

ici représentée par le gérant, Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PASARELA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer à Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet:

L'investissement immobilier, la gestion, l'achat, la vente de tous biens immeubles ainsi que la détention, la gestion, mise en valeur, de participations financières dans des entreprises et des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également fournir des prestations de services à des sociétés ou des entreprises dans lequel elle détient un intérêt direct ou indirect.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à Trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.



Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le premier janvier 2007 et finit le dernier jour de décembre de l'an 2007.

*Souscription et libération*

La comparante préqualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- MAZE S.à r.l., préqualifiée; cent actions . . . . .	100
Total: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme de 31.000,- €, somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1500,- €

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à deux et le nombre de commissaire au compte est fixé à un.

2) sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Peter Rudi Jozef Hendriks, né le 27 novembre 1955 à Sittard (Pays-Bas), directeur de société, avec adresse professionnelle 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- Madame Lucienne Elisabeth Johanna Maria Van Binsbergen, née le 25 septembre 1967 à Sittard (Pays-Bas), directrice de sociétés, avec adresse professionnelle 75, Parc d'activités, L-8308 Mamer/Capellen

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée DUNE S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B110.593 constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2012.

5) Le siège social est fixé à 75, parc d'activités à L-8308 Capellen.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 février 2007, vol. 321, fol. 46, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 mars 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007040340/2724/201.

(070036411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**The Massive Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.913.

In the year two thousand and seven, on sixteenth of February.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company a société anonyme, denominated THE MASSIVE LUXCO S.A (the «Company»), having its registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 93913.

The Company was incorporated on 23 May 2003, by a deed of Maître Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 July 2003, number 703, page 33735.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, on 3 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 January 2004, number 40.

The meeting of shareholders is presided by Mr Arnaud Constant, lawyer, residing in 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg,

who appoints as secretary, Mrs Sylvia Hennericy, private employee, residing in 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Arnaud Constant, attorney at law, residing in 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

I) The shareholders represented at the meeting (the «Meeting») as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *in varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the 459.200 shares are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Approval of the interim financial statements of the Company as of 16 February 2007 (the «Interim Financial Statement»);
2. Discharge given to the board of directors for their duties performed until 16 February 2007;
3. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
4. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
5. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

*First resolution*

The Meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as of 16 February 2007.

*Second resolution*

The Meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors («conseil d'administration») of the Company for the exercise of their mandate until 16 February 2007.

*Third resolution*

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to appoint GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE SARL, a société à responsabilité limitée having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Registry with number B 36.079 as liquidator of the Company.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE MASSIVE LUXCO S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 93.913.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 23 mai 2003 par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2003, numéro 703, page 33735.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 janvier 2004, numéro 40.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud Constant, juriste, demeurant au 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Arnaud Constant, prénommé.

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

Resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 459.200 actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

**Ordre du jour:**

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société établis jusqu'au 16 février 2007 (les «Etats financiers intérimaires»);

2. Décharge accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 16 février 2007;

3. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;

4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

5. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver les états financiers de la Société jusqu'au 16 février 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 16 février 2007.

*Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Quatrième résolution*

A été nommé liquidateur: GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

#### *Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille euros (1.000,-EUR).

Dont acte fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Constant, S. Hennericy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 158S, fol. 8, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007040235/202/142.

(070037235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

#### **Pro-Berg S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg E 2.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

*Pour Maître J. Seckler*

*Notaire*

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007040350/231/15.

(070036557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

#### **Sun Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 30.830.

#### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 4 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée SUN STUDIO SARL, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> B. Najdi

Le liquidateur

Référence de publication: 2007040211/6479/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03489. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

### **Ucosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.457.

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UCOSA S.A., avec siège social à L-3260 Bettembourg, 45, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 233 du 26 février 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98.457.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et est présidée par Monsieur Christophe Hoeltgen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Braun, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

#### *Composition de l'assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

#### *Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-3260 Bettembourg, 45, route de Mondorf, à L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri;
2. Modification des deuxième et troisième alinéas de l'article premier des statuts pour leur donner la teneur suivante:  
«Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.»

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

#### *Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3260 Bettembourg, 45, route de Mondorf, à L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.



*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article premier des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.».

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: C. Hoeltgen, C. Braun, R. Lux, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, LAC/2007/1307. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007040241/222/68.

(070037379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Sorial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.757.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 septembre 2004*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007040360/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Kleines Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 73.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale tenue à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2007 que

- le siège social a été transféré à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
- HALSEY S.à.r.l. a démissionné de son mandat en qualité de gérant de la société
- M. Bart Zech, juriste, résident à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommé gérant de la société.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

B. Hansson.

Référence de publication: 2007040355/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05012. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Sems Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEMS INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.428, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 252 du 11 septembre 1989,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2003, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 17 juillet 2003, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. alinéa premier.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations. L'administrateur-délégué peut être nommé soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. alinéa premier.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations. L'administrateur-délégué peut être nommé soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.»

41057

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 59, case 2. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007039771/231/62.

(070036541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Eudepa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.477.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Fanny Marx, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of EUDEPA S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B number 60477, incorporated pursuant to a notarial deed on July 29, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648 of November 20, 1997, the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on June 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1084 of October 24, 2005,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, December 29, 2006, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued share capital of the Company is presently set at thirty-seven thousand nine hundred and fifty-nine euro eighty-one cents (EUR 37,959.81), divided into two thousand five hundred and ninety (2,490) ordinary shares without par value, fully paid up.

II.- That pursuant to Article 3 of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at one million five hundred and twenty-five thousand euro (EUR 1,525,000.00) and that pursuant to the same Article 3, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

In accordance with article 3 of the articles of incorporation of the Company, the Board of Directors of the Company has suppressed the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares

III.- That the Board of Directors, in its meeting of December 29, 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 3 of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued share capital by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.00) in order to increase the share capital from its current amount of thirty-seven thousand nine hundred and fifty-nine euro eighty-one cents (EUR 37,959.81) to eighty-seven thousand nine hundred and fifty-nine euro eighty-one cents (87,959.81) by the creation and issue of three thousand two hundred and eighty (3,280) new shares without par value, having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 29, 2006, has accepted the subscription of the total of three thousand two hundred and eighty (3,280) new shares, the company OAK INVESTMENT IV S.A., with registered office in Edificio Omega, Mezanine Avenida Samuel Lewis y Calle 53, Ciudad de Panama, Republica de Panama.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up by contributions in cash to the Company, so that the total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 3 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 3. Paragraph one.** The subscribed capital of the company is fixed at eighty-seven thousand nine hundred and fifty-nine euro eighty-one cents (87,959.81) divided into five thousand seven hundred and seventy (5,770) shares without par value.»

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de EUDEPA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 60477, constituée, suivant acte notarié en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 648 du 20 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1084 du 24 octobre 2005,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 29 décembre 2006, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-sept mille neuf cent cinquante-neuf euros quatre-vingt-et-un cents (EUR 37.959,81) divisé en deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.490) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.525.000,00) et qu'en vertu du même Article 3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

Conformément à l'article 3 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration de la Société a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 29 décembre 2006, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) en vue de porter le capital social souscrit de trente-sept mille neuf cent cinquante-neuf euros quatre-vingt-et-un cents (EUR 37.959,81) à quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-neuf euros quatre-vingt-et-un cents (EUR 87.959,81) par la création et l'émission de trois mille deux cent quatre-vingts (3.280) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 29 décembre 2006, a accepté la souscription de la totalité des trois mille deux cent quatre-vingts (3.280) nouvelles actions, la société OAK INVESTMENT IV S.A., avec son siège social à Edificio Omega, Mezanine Avenida Samuel Lewis y Calle 53, République de Panama, Panama.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-neuf euros quatre-vingt-et-un cents (EUR 87.959,81) divisé en cinq mille sept cent soixante-dix (5.770) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2007, Relation: EAC/2007/271. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039685/239/116.

(070036237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**NRF Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of March

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NRFC Sub-REIT CORP., a REAL ESTATE INVESTMENT TRUST established and existing under the laws of Maryland (United States of America), having its registered office at 527 Madison Avenue 16th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 02-0732285,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 1st, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of NRFC LUXEMBOURG HOLDINGS I S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) represented by six hundred (600) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Compartments**

**Art. 12.** The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

### **D. Management**

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».



The Company will be bound in all circumstances by its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 14.** The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealing with third parties the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or by two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

**Art. 21.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

## F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 22.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

**Art. 24.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by the Articles.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

## G. Audit

**Art. 25.** The Company is audited by a «réviseur d'entreprises», appointed by the managers and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

## H. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Without prejudice to the provisions contained in article 12 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

**Art. 28.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and Companies Law and amendments thereto.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, NRFC Sub-REIT CORP, prenamed, declared to subscribe the six hundred (600) shares and have them fully paid up by contribution in cash of fifteen thousand Euro (€ 15,000.-).

The amount of fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person and entity as Managers of the Company for an unlimited period of time:

##### Category A Manager:

- NRFC Sub-REIT CORP., prenamed.

##### Category B Manager:

- Alain Heinz, Director of Companies, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie - L- 1511 Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 2 mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NRFC Sub-REIT CORP., un REAL ESTATE INVESTMENT TRUST établi sous les lois de l'état du Maryland (USA), avec siège social au 527 Madison Avenue 16th Floor, New York, NY 10022, USA, enregistré sous le numéro 02-0732285, ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NRFC LUXEMBOURG HOLDINGS I S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-duché du Luxembourg soit à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euro (€ 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Compartiments**

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

#### D. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 21.** Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

#### F. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux part sociales du Compartiment correspondant.

**Art. 24.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

#### G. Révision des comptes

**Art. 25.** Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par les gérants qui sera sélectionné de la liste de réviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limitée à un an, mais, peut être renouvelé infiniment.

#### H. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.



**Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, NRFC Sub-REIT CORP prénommée, déclare souscrire aux six cents (600) parts sociales et les libérer entièrement par apport en numéraire de quinze mille Euro (€ 15.000,-).

Un montant de quinze mille Euro (€ 15.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-)

*Décisions de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes/entité suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de Catégorie A:*

- NRFC Sub-REIT CORP., précité.

*Gérant de Catégorie B:*

- Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie - L- 1511 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1424. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039872/211/460.

(070036612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Prisma Energy Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

*Résolution de l'Associé unique*

L'associé unique de la société a décidé en date du 29 janvier 2007, d'accepter:

- la démission avec effet au 29 janvier 2007 de M. George Wasaff en tant qu'Administrateur avec adresse au 1221, Lamar Street, Suite 800, Houston, Texas 77010, U.S.A

- la nomination avec effet au 29 janvier 2007 de M. John G. Fulton en tant qu'Administrateur avec adresse au 1606, Klimer Way, Houston, Texas 77077, U.S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039996/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**CMS Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'administration qui s'est tenu le 20 février 2007*

Au conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- De déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M. Doeke van der Molen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

Luxembourg, le 20 février 2007.

H. van de Sanden / D. van der Molen

Administrateur-Délégué / Assistant Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007039943/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**MH Germany Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.848.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040005/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**ISwi Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.063.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IS EF TWO S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 117.042,

duly represented by Maître Edward Hyslop, Solicitor, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

#### **Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of ISwi LOG 1 S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Title II. Capital - Units**

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

### Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Single Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV. Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Company or (ii) sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V. Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or

- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

### **Title VI. Supervision**

**Art. 20. Statutory Auditor.** The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

### **Title VII. Winding up - Liquidation- Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

#### *Subscription and Paying-up*

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the Company IS EF TWO S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at five (5).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending at the end of the ordinary general meeting approving the accounts as at 31 December 2007:
  - Mr Pii Ketvel, Director of companies, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais.
  - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on 16 September 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal; and
  - Mr Stephen Lawrence, Director of companies, born in London (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in CH-1271 Givrins, 6, Ruelle des Chambres Chaudes, Switzerland.



4) The following Company is appointed as statutory auditor for a period ending at the end of the annual general meeting of the Company to be held to approve the 2007 accounts:

The limited liability company OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its in Company are estimated at one thousand seven hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IS EF TWO S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042,

dûment représentée par Maître Edward Hyslop, solicitor, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par ISwi LOG 1 S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux

droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

### **Titre III. Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### **Titre IV. Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

### Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

### Titre VI. Surveillance

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

### Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la Société IS EF TWO S.à r.l., prénommée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes 2007:
  - Monsieur Pii Ketvel, administrateur de sociétés, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais.
  - Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Monsieur François Brouxel, avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal;
  - Monsieur Stephen Lawrence, administrateur de Sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, demeurant professionnellement à CH-1271 Givrins, 6, Ruelle des Chambres Chaudes, Suisse.

4) La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes 2007:

La société à responsabilité limitée OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille sept cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Hyslop, J. Seckler.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 23 février 2007, vol. 541, fol. 13, case 4. GRE / 2007 / 843. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007039850/231/506.

(070036575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Nutrigym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3471 Dudelange, 2, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 105.322.

Suite à la cession de parts du 2 janvier 2007, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

	Parts sociales
Tammy French . . . . .	25
Yves Godefroid . . . . .	25
LYBRA HOLDING S.A. . . . .	52

Y. Godefroid

Gérant

Référence de publication: 2007040015/759/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 février 2007*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TCG GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hans van de Sanden en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007

- d'accepter la démission de Monsieur Doeke van der Molen en tant que Fondateur de Pouvoirs A avec effet au 28 février 2007;

- de nommer Monsieur Doeke van der Molen en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Doeke van der Molen

Robert Kimmels

Michel van Krimpen

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Alan Botfield

Fabrice Geimer

Hille-Paul Schut

Ton Zwart

Marc Torbick

Thijs van Ingen

Mark Beckett

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte

Audrey Raphael

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Valérie Ingelbrecht

François Cottong

Jacques de Patoul

Luxembourg, le 20 février 2007.



H. van de Sanden  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007039942/710/43.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Fondation Aide Populaire d'Urgence, Fondation.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg G 71.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007 à 10.00 heures*

Conformément à l'article 6 des statuts de la Fondation du 2 juillet 1996, le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Gloaguen en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Julien Lauprêtre, Administrateur démissionnaire et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

*Pour la société  
Signature  
Un administrateur*

Référence de publication: 2007040046/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**AV Knight S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. LDVF II Patrimonio, S.à r.l.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 115.629.

—  
*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 juin 2006 que la société LDVF II PATRIMONIO LLC, avec siège social à C/O NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615, South DuPont Highway, County 4605399 enregistrée selon les lois du Delaware, Etats-Unis sous le n ° 4.605.399,

- a cédé 400 parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES FUNDS LP, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Etats-Unis enregistrée selon les lois du Delaware, Etats-Unis sous le n ° 2.006.562;

- a cédé 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES FUNDS LTD, avec siège social à Ugland House, PO Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands enregistrée selon les lois de Cayman Islands, Etats-Unis sous le n ° 2.006.563.

Depuis, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

	Parts sociales
- DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES FUNDS LP, (quatre cents) parts sociales; . . . . .	400
- DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES FUNDS LTD, (cent) parts sociales. . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

AV KNIGHT S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007040017/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**MH Germany Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 111.556.—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.
2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040008/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 111.555.—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.
2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040009/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**B. Investments S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 119.841.—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 6 mars 2007 que:

- La démission de Patrice Gallasin en tant qu'Administrateur B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;
- La nomination de M. Franck Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B est acceptée avec effet au 26 février 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007040002/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**MH Germany Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.847.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040006/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**MH Germany Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.557.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040007/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Viasystems Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.688.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adopté le 28 février 2007*

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission avec effet au 16 novembre 2005 de Monsieur David J. Webster en tant que gérant de la Société a été acceptée.

2. La nomination de Monsieur Gerald Sax, directeur financier, résidant au 101 S. Hanley Road, Suite 400, St Louis, MO 63105, a été nommé avec effet au 16 novembre 2005 en tant que Gérant de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007040195/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**EDSD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 120.556.

—  
RECTIFICATIF

*Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 3 novembre 2006*

Suite à une erreur matérielle au niveau du code postal les associés confirment l'adresse du siège social de la société comme suit:

17, avenue de la Gare  
L-1611 Luxembourg (au lieu de L-2167 Luxembourg = erreur)

Pour extrait sincère et conforme

D. De Sousa Dias / M. Esteves Gonçalve Domingos / Signature

Référence de publication: 2007040322/4376/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Simacs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 86.229.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 2 janvier 2007 que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée SIMACS, S. à r.l. est dorénavant la suivante:

- Hans-Peter Milinski, conseil économique, né le 2 novembre 1960 à D-Trèves demeurant à L-3583 Du-delage, 7, rue des Poseurs: ..... 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007040166/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Exterius Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.442.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 9 février 2007*

1) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

2) La cooptation de M. Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EXTERIUS LUXEMBOURG S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007040357/7472/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02317. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Twinstar S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 45.179.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 février 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société TWINSTAR S.A., ayant eu son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, a été dénoncé en date du 14 juin 2002.

Suivant ce même jugement, ont été nommés juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Régua Amiali, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> R. Amiali

Le liquidateur

Référence de publication: 2007040210/3207/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Real Estate Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 44.009.

Ext

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 2 février 2007, de son poste d'administrateur de la société:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 34.766);

- MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 51.100);

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Grégory Mathieu, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique) demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 2 février 2007, de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société COMCOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 58.545).

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833).

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007040358/3258/37.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**De Michel International Benelux, Société Coopérative.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 44.072.

Suite à la décision de l'administrateur M. Michel Roger de la société DE MICHEL INTERNATIONAL BENELUX inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 44.072 conformément à l'article 1<sup>er</sup> de nos statuts.

Il a été décidé de transférer le siège social de Strassen L-08010, 80, rue des Romains au nouveau siège social à Steinfort L-8437, 57, rue de Koerich à partir du 12 mars 2007.

Le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040326/7487/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03475. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Pro-Berg S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg E 2.387.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CAPRO S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.130,

dûment représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, et  
- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, ici représenté par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Katalina Balla, sans état, demeurant à HU-2427 Baracs, Meszaros Dulö 3.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière PRO-BERG S.C.I. ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2.387, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 8 mai 1991,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 957 du 14 décembre 1999.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, a cédé ses cinquante (50) parts sociales à Madame Katalina Balla, préqualifiée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite des cessions de parts sociales ci avant mentionnées, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de mille deux cent quarante euros (1.240,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de douze virgule quarante euros (12,40 EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:



1.- La société à responsabilité limitée CAPRO S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2.- Madame Katalina Balla, sans état, demeurant à HU-2427 Baracs, Meszaros Dulö 3, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du conseil d'administration ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Federspiel, Balla, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 66, case 5. GRE/2007/216. — Reçu 7.200,54 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007040329/231/57.

(070036556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**OPTIK CLESEN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 67, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 32.291.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 février 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007040352/219/13.

(070036434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Forest Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.201.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 mars 2007*

En date du 7 mars 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

Monsieur Robert Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, en Allemagne, habitant, 28, rue J. P. Brasseur, L-1258 à Luxembourg.

en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 7 mars 2007 et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Monsieur John Sutherland

- Monsieur Robert Simon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

FOREST LUXCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007040018/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé du 20 février 2007*

L'associé d'AOCZ INVESTMENTS HOLDINGS (LUX) Sarl (la «Société»), a décidé comme suit de révoquer le gérant suivant avec effet immédiat:

- David A. Proshan, né le 11 juillet, 1966 in Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;
- Lorenzo Patrassi;
- Iain Macleod;
- Thomas Patrick

Luxembourg, le 28 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007040113/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Perpaper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 février 2007 que:

- Monsieur Klaus Krumnau, Administrateur, domicilié professionnellement, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Michal Wittmann, Administrateur domicilié professionnellement, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Madame Sylvie Abtal-Cola, Administrateur, domiciliée professionnellement, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Ont été révoqués de leurs mandats d'administrateur avec effet immédiat; pleine et entière décharge leur ayant été accordée;

Et que

- Monsieur François Winandy, Diplômé de l'EDHEC, domicilié professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Jacob, Institut Commercial de Nancy, domicilié professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

ont été élus Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009;

Et que

- la société AUDITAS S.A., ayant son siège social, 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été révoquée de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat; pleine et entière décharge lui ayant été accordée;

Et que

La société H.R.T. REVISION S. à r. l., ayant son siège social 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

A été élue Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Et que

- Le siège social de la société a été transféré du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007040106/802/41.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Netsurf Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.808.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 novembre 1999 entre:

Société domiciliée: NETSURF HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg: B 72.808

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

ING TRUST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007040114/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.985.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040448/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

**Nei Aarbecht, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7351 Helmdange, 7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 25.009.

—  
*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2007*

L'an deux mille et sept, le onze janvier

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NEI AARBECHT avec siège social à L-7351 Helmdange (N<sup>o</sup> IBLC 13.323.288 - RC B 25.009), constituée par acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, à la date du 14 octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 356 du 23 décembre 1986.

L'assemblée se compose de:

1. L'association sans but lucratif COMITE NATIONAL DE DEFENSE SOCIALE, ayant son siège social à Helmdange, ici représentée par son président, M. Jean-Paul Wictor, 1<sup>er</sup> Inspecteur de la Sécurité Sociale, demeurant à L-7556 Mersch, 12, Place Saint Michel et sa secrétaire, Mme Marianne Kirch-Schmit, assistante-sociale, demeurant à L-8269 Mamer, 8, rue Wieseck;

2. L'association sans but lucratif A.S.I.N. ASSOCIATION POUR LE SECOURS AUX PERSONNES EN RISQUE D'ISOLEMENT ET DE NON-COMMUNICATION, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son président, M. Norbert Ewen, professeur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 145, Val Sainte Croix et son secrétaire, M. Jean-Luc Becker, directeur de la structure de logement de la ligue HMC, demeurant à L-1335 Luxembourg, 4, r. J.G. Cigignon;

Les parties présentes sont les seuls et uniques associés actuels de la S.à r.l. NEI AARBECHT et se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

«Est nommée gérante de la société avec effet immédiat et jusqu'à révocation, Mme Josée Gales, psychologue, demeurant à L-6645 Wasserbillig, 9, rue des Pépinières, en remplacement de M. Raymond Pir, fonctionnaire d'Etat e.r., demeurant à L-1145 Luxembourg, 82, rue des Aubépines, démissionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Helmdange, le 11 janvier 2007.

*Pour le CNDS, asbl, / Pour l'ASIN, asbl,*

*Signature / Signature / Signature / Signature*

*Président / Secrétaire / Président / Secrétaire*

Référence de publication: 2007039990/2177/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03220. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070036165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**TMF Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.495.

—  
Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 7 mars 2007 que l'actionnaire a accepté la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 7 mars 2007 Monsieur René A. Rijntjes, né le 13 juin 1952 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Amsterdam, Pamassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

*Pour la société*

*P. van Baarle / P. Kotoula*

*Deux gérants*

Référence de publication: 2007040439/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03029. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070037317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.